



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 56595

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir du statut de l'établissement public La Poste, dans le contexte créé par la nomination de son nouveau président, M. Vial. Il relève que la question d'un changement de statut de La Poste, qui d'un établissement public aurait selon certaines sources vocation à devenir une société anonyme, lui paraît capitale. Il considère qu'une telle évolution, si elle devait connaître un tour concret, porte en elle le danger d'une privatisation, si le Gouvernement ne manifeste pas clairement son intention de s'opposer à cette dérive de façon ferme et définitive. Il précise qu'une telle modification de statut contredirait les missions de service public dévolues à l'opérateur public, dont M. Vial s'affirme le garant quand celui-ci écrit dans un ouvrage récent : « La Poste est sans doute l'acteur qui incarne le mieux le service public républicain, avec ses critères d'universalité, d'égalité, de continuité et de neutralité », propos auquel il souscrit tout à fait. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser qu'il exclut tout transfert au secteur privé de l'opérateur public La Poste, quelles que soient les spéculations actuelles autour de son statut.

Texte de la réponse

En vertu de la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et des télécommunications. La Poste est une personne morale de droit public désignée sous l'appellation d'exploitant public. Aucune évolution de ce statut n'est envisagée par le Gouvernement. Dans le cadre du contrat d'objectifs et de progrès de La Poste, l'Etat, soucieux de permettre à l'exploitant public de financer ses efforts de développement et de modernisation, a pris des engagements financiers forts en faveur de La Poste (prise en charge de la stabilisation des charges de pension, stabilisation en 1998 et 1999 puis une augmentation à partir de 2000 du montant de la subvention versée au titre du transport de la presse, gestion par La Poste des fonds CCP). La Poste a connu une amélioration sensible de sa situation économique et financière, enregistrant des résultats positifs depuis 1998 et assurant un fort développement à l'international sur les deux dernières années. Ainsi, la poursuite de la croissance de l'entreprise et de ses performances est-elle menée dans le cadre statutaire actuel, qui correspond aux missions de service public essentielles assurées par La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56595

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 257

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1141